



Madame, monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre chalet en fuste. Nous vous informons qu'il est d'une capacité maximum de huit personnes, qu'il se situe sur la commune de Chambon sur Lac et que les chiens de petites tailles (avec l'accord du propriétaire, +7€ par jour) ne causant pas de dommage sont acceptés. Vous trouverez une description complète sur notre site internet.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Locataire :

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Composition de la famille : nombre total de personnes \_\_\_\_\_

Dont : \_\_\_\_\_ adultes, \_\_\_\_\_ enfants de 2 à 14 ans, \_\_\_\_\_ enfants de moins de 2 ans.

Propriétaire :

M. Dubois L'étoile du berger

Farges 63710 Saint-Nectaire

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions : 06 08 37 66 37

Nom du Chalet : \_\_\_\_\_

Dates du séjour, du \_\_\_\_\_ à partir de 16h, au \_\_\_\_\_ à 10h.

Prix du séjour : \_\_\_\_\_

Ce prix comprend la fourniture du bois de chauffage (un lot de bois par semaine). Le lot de bois supplémentaire vous sera facturé 40 euros. Les draps & torchons (serviettes de toilette non fournies). Taxe de séjour et électricité en sus. Chèque de caution ménage obligatoire de 70 € à 85 € restitué si chalet rendu dans l'état à la remise des clefs.

(le locataire s'engage dans tous les cas à laisser la cuisine et ses équipements en parfait état de propreté.)

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le \_\_\_\_\_ :

Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second est à conserver par le locataire)

Un acompte de \_\_\_\_\_ (représentant 30% du prix total de la location) à régler par chèque bancaire ou postal établie à l'ordre de « l'étoile du berger » au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du chalet à notre convenance.

Le solde d'un montant de \_\_\_\_\_ est à nous régler à votre arrivée. Un état des lieux sera réalisé à votre arrivée et lors de votre départ.

Un chèque de caution de 1500 euros (non encaissé) vous sera demandé à votre arrivée puis restitué au plus tard un mois après votre séjour.

Le locataire devra laisser le chalet propre, vaisselle, appareils ménagers, tapis, canapés, & literies ...etc.

Le non respect de cette clause entraîne en plus des frais de remise en ordre.

Le locataire déclare avoir pris connaissance de toutes ces clauses et des conditions particulières inscrites au dos, et les accepte sans aucune restriction ni réserve.

Je soussigné(e) M \_\_\_\_\_ déclare être d'accord sur les termes du contrat.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature du propriétaire)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature du locataire précédée de la mention

manuscrite « lu et approuvé » )

**Un double de votre contrat d'assurance habitation , transféré sur notre chalet à la période de location est exigé par notre propre assureur. Merci de nous le fournir a votre arrivée au chalet.**

**ASSURANCE :**

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité. Le propriétaire décline toutes responsabilités pour le recours que leur assureur pourrait exercer contre lui en cas de **sinistre** ou de **défection**.

**CONDITIONS DE LOCATION :**

Les locaux présentement loués ne doivent sous aucun prétexte être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur l'état descriptif, sauf accord préalable du propriétaire. Le chalet est garni de ses meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine, de ménage, literie, couvertures et draps, le tout en état de propreté et d'entretien.

Le LOCATAIRE ne pourra sous aucun prétexte introduire dans les locaux, aucun animal, sans autorisation du propriétaire. Il devra s'abstenir de façon absolue, de jeter dans le lavabo, la baignoire, évier, W.C... des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais de remise en état des appareils.

Il supportera sans réduction de loyer ni indemnité, les réparations incombant au propriétaire dans le cas où l'urgence les rendrait nécessaires pendant la période de location. LES INTERRUPTIONS de fonctionnement : chauffage, eau chaude... de même que les services publics : eau, E.D.F., Gaz, Téléphone, ne justifient pas une réduction de loyer ni de dommages-intérêts, si elles ne sont pas dues à un acte de volonté du bailleur.

**PRIX :**

Le Locataire ayant versé un acompte à valoir sur la location, s'engage à prendre possession des lieux à la mise à la disposition fixée au contrat et à verser ce jour même le solde du prix de la location quoi qu'il puisse survenir : maladie, accident ou événement imprévu. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement les locaux, objet du présent contrat. Toutefois, le preneur resterait tenu au paiement du solde du loyer. Si les locaux pouvaient être reloués, seul le préjudice subi par le propriétaire resterait à la charge du locataire défaillant. En tout état de cause, l'acompte sur loyer versé d'avance restera acquis à titre d'indemnité minimum.

**FORMALITES D'ARRIVEE ET DE DEPART :**

**ARRIVEE :** La location est consentie pour un séjour qui commence le jour de l'arrivée à 16 heures et se termine le jour du départ avant 10 heures. La remise des clefs a lieu le jour de l'arrivée.

L'état des lieux et l'inventaire de tous les objets contenus dans les lieux loués sera réalisé en présence du locataire, le jour de l'entrée en jouissance.

**DEPART :** Le jour de la sortie, L'état des lieux et l'inventaire seront vérifiés. Le locataire sera tenu de remettre dans chaque pièce les objets qui y sont désignés. Il devra rembourser les objets manquants ou détériorés et sera tenu responsable des dégâts ou dégradations qu'il aurait pu commettre dans la location. Si ces différents frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à en régler le solde.

**CAUTION :**

En outre, pour garantir l'exécution des présentes et pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux lieux loués, ainsi que des différentes charges et consommations précisées plus haut, le preneur versera à la prise de possession, un chèque de 1500 €, à titre de cautionnement. Cette caution sera restituée au plus tard un mois après le séjour.

Le locataire devra laisser le chalet propre, vaisselle, appareils ménagers, tapis, etc. Le non-respect de cette clause entraîne en plus des frais de remise en ordre. Un forfait ménage peut être souscrit pour un montant de 70 €.

Le locataire déclare avoir pris connaissance de toutes ces clauses et les accepter sans aucune restriction ni réserve

En cas de contestation, les Tribunaux de ressort de la location seront seuls compétents.

*www.chalets-du-berger.com*

*M. Dubois L'étoile du berger - Farges 63710 Saint-Nectaire  
Tél. portable 06 08 37 66 37*